



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : hébreu, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Présidente**

Mme Orly PORTE  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Présidente**

Mme Rina COHEN MULLER  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

**Membres du jury**

M. Arnaud BIKARD  
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

Mme Tsipora DANNENBERG  
Professeure agrégée

Académie de LYON

M. Eran SHUALI  
Maître de conférences des universités

Académie de STRASBOURG

M. Jonas SIBONY  
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU